

Les officiers du SPPUQTR pour 2005-2006



Mme **Ginette Plessis-Bélair** du Département des sciences de l'éducation n'a pas sollicité de renouvellement de mandat au poste de présidente du Syndicat qu'elle occupait depuis 2002.

Mme Plessis-Bélair sera en sabbatique en 2005-2006.

Mme Plessis-Bélair est arrivée à l'UQTR en 1998. Dès son arrivée, elle s'implique activement, avec succès, à trouver une solution à ce que plusieurs ont nommé «la clause orphelin» qui pénalisait certains jeunes professeurs au moment de l'embauche.

En mars 2003, elle est propulsée, bien malgré elle, vice-présidente aux relations de travail et présidente intérimaire. Quelques mois plus tard, le conseil syndical lui confirmait sa confiance en l'élisant comme première professeure à la tête du Syndicat depuis sa création en 1974.

L'ex-présidente fut très active dans les négociations pour le renouvellement de la convention collective tout en s'impliquant dans les comités paritaires traitant de l'implantation de la structure facultaire à l'UQTR et de l'équité de la tâche entre les professeurs. Elle fut aussi l'instigatrice de la création de l'IPUQTR (Intersyndicale des personnels de l'UQTR) et du rétablissement de meilleures relations entre les différents syndicats d'employés.

Il faut aussi souligner le travail colossal accompli par Mme Plessis-Bélair au sein de la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université pour la sauver du démantèlement et y maintenir un minimum de solidarité entre les membres.

Les officiers du Syndicat sont aussi unanimes à signaler l'excellent travail de Mme Plessis-Bélair au sein du comité exécutif et du conseil syndical où elle a toujours favorisé les échanges et les discussions.

Le 31 mars dernier, les professeurs ont élu les officiers du Syndicat pour l'année 2005-2006. On reconnaît sur la photo, les professeurs **Alain Chalifour** du Département de mathématiques-informatique, ancien secrétaire (2003-2004) et vice-président aux affaires syndicales (2004-2005), élu vice-président aux relations de travail, **Claude Genest** du Département des sciences humaines, section géographie, ancien secrétaire (1992-1996) et vice-président aux affaires universitaires (1995-1996), réélu vice-président aux services à la collectivité pour un troisième mandat, **Michel Volle** du Département de psychologie, ancien vice-président aux relations de travail (2004-2005) et vice-président aux affaires universitaires (1998-2001), élu au poste de président, **Michel Nolin** du Département des sciences du loisir et de la communication sociale, élu secrétaire pour un premier mandat, **Lucie Guillemette** du Département de français, réélue au poste de vice-présidente aux affaires universitaires pour un cinquième mandat, **Mircea Gonciar** du Département de génie mécanique qui occupait le poste de secrétaire et qui a été élu au poste de vice-président aux affaires syndicales et **Sylvain Beaudry** du Département des sciences comptables, réélu trésorier pour une troisième année.

Amendements aux procédures de nomination aux postes de direction d'enseignement et de recherche

Lors de la récente réunion de la Commission des études, le VRER a soumis aux membres une série d'amendements aux nombreuses procédures de nomination aux postes de direction d'enseignement et de recherche : département, comité de programme, centre de recherche, etc. Il souhaitait ainsi harmoniser ces procédures avec les nouvelles conventions collectives. Il proposait de retirer la notion de module et de conseil de module afin d'introduire la notion de comité de programme et de directeur de comité de programme.

Le VRER en profita également pour introduire quelques changements qui n'ont pourtant rien à voir avec l'harmonisation.

Prérogative de la commission des études Le VRER usurpe le pouvoir de la CÉ

Depuis toujours, la commission des études formule au conseil d'administration de l'UQTR des avis sur la désignation des personnes devant occuper des postes de direction d'enseignement et de recherche (département, comité de programme, centre de recherche, etc.).

La Direction propose maintenant de retirer cette responsabilité à la commission des études et de l'attribuer au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) qui dorénavant « officialisera » ces nominations et en informera par la suite les instances.

Cet amendement n'apparaît pas comme étant très sage. Au cours des derniers mois, la commission des études a dû arbitrer différents dossiers de désignation de directeur de département ou de centre de recherche où il y avait des différends entre le VRER et la volonté des professeurs. Cet arbitrage sera maintenant plus difficile, puisque la commission des études n'aura plus à se prononcer sur la désignation et qu'elle n'en sera qu'informée à un rythme que l'on ne connaît pas.

Lors de sa réunion du 7 avril dernier, le comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures a dénoncé cette proposition et a décidé d'acheminer la question au conseil syndical.

Directeur intérimaire ou administrateur délégué

Actuellement, lorsqu'il est impossible de trouver une personne pour assumer un poste de direction d'enseignement ou de recherche, il n'y a que la mise en tutelle qui puisse réglementairement être invoquée. Les situations rencontrées ne nécessitent pas toujours une telle réponse.

La Direction profite donc de l'introduction de ces nombreux amendements aux procédures de nomination pour ajouter un nouvel article concernant la désignation d'un « **directeur intérimaire** ». Cette nouvelle possibilité ne peut toutefois être invoquée que dans le cas où une personne en place refuse de poursuivre son mandat. Un directeur intérimaire est donc nommé jusqu'à la désignation de son successeur.

La désignation d'un directeur intérimaire ne pourra toutefois être invoquée lorsqu'une assemblée départementale ou de centre de recherche n'aura pu, pour diverses raisons, désigner un nouveau directeur. Dans ces cas, le VRER devra, comme à l'heure actuelle, nommer un « **administrateur délégué** ». Au cours des dernières années, il y a eu plusieurs administrateurs délégués à la tête des départements. Le problème, c'est que la notion « d'administrateur désigné » n'existe dans aucun règlement.

Il aurait donc été intéressant d'élargir la notion de « direction intérimaire » à l'ensemble des cas où la tutelle ne peut être invoquée.

Il est d'autant plus étonnant de le constater que la Direction propose de faire ainsi en ce qui concerne le Comité de programme de premier cycle : « *Si le directeur sortant ne peut assumer ou refuse d'assumer la direction du comité de programme de premier cycle jusqu'à la nomination de son successeur où si le poste de directeur de comité de programme de premier cycle n'a pu être comblé, le directeur du département concerné assume la direction intérimaire...* »

Si une direction intérimaire est possible pour combler un poste de directeur d'un comité de programme laissé vacant, pourquoi ne peut-il pas en être ainsi pour les départements et les centres de recherche?

Ajout de nouveaux postes de professeur pour 2005-2006 Une première

Fait rarissime depuis plusieurs années, la Direction avoue qu'elle craint de ne pouvoir respecter le nombre de postes de professeur prévu à la convention collective pour 2005-2006 (septembre) et propose l'ajout de cinq nouveaux postes.

On se souviendra que, à l'automne 2004, lorsque le conseil d'administration a adopté la répartition des postes pour 2005-2006, le Syndicat avait, à juste titre, signifié que le nombre de 354,5 était nettement insuffisant pour atteindre le nombre de postes prévu à la convention collective.

Postes comptabilisés au 1er septembre 2004*	328,1
Postes demandés pour 2005-2006	
Postes demandés : 17	
Postes maintenus : 07	+07
Postes retirés : 10	
Postes à justifier et à combler pour le 1er juin 2005	
Postes demandés : 17	
Postes maintenus : 08	+08
Postes retirés : 09	
Postes libres déjà justifiés mais à combler pour le 1er juin 2005	
Postes demandés : 26	
Postes maintenus : 19	+19
Postes retirés : 07	
Nouveaux postes à combler pour le 1er juin 2005	34
Postes attribués en 2005-2006	354,5

Le VRER avait alors fait circuler une liste, par ordre de priorité, de trente-quatre postes attribués aux départements. Aujourd'hui, le VRER mentionne que « *tous les postes autorisés ont fait l'objet de démarches en vue d'être comblés* », mais que des

difficultés d'embauche pourraient faire en sorte de ne pas atteindre le nombre prévu à la convention. La Direction serait alors tenue de verser, en pénalité, plusieurs centaines de milliers de dollars en bourses d'études. En 2005, l'Université a reconnu devoir verser un minimum de 322 000 \$ en bourses d'études pour les nouveaux étudiants s'inscrivant à l'UQTR.

Il faut d'abord s'interroger si les départements qui avaient obtenu des postes à l'automne 2004 ont tous été autorisés à les afficher pour embauche où si cette autorisation a été limitée aux postes « étiquetés » comme prioritaires par le VRER?

Il faut également se demander si l'ajout de ces nouveaux postes vient perturber la liste émise à l'automne 2004 et tient compte des demandes formulées à ce moment?

Le VRER recommande d'attribuer les postes aux départements suivants : mathématiques et informatique (1), Psychologie (1), Sciences de l'activité physique (1) et Sciences du loisir (2).

Le VRER ne dépose toutefois la justification que d'un seul poste (Mathématiques-informatique) et demande à la Commission des études d'attribuer les autres sous des étiquettes et des justifications à venir. Pourtant, les départements concernés n'avaient pas fait la demande de nouveaux postes à l'automne ou avaient obtenu ceux qu'ils réclamaient.

À titre d'exemple : est-ce que le Département de génie chimique a été autorisé à combler le poste no 34 avant de permettre à un autre département d'embaucher un nouveau professeur?

Espérons que les justifications de postes seront déposées à tout le moins à la prochaine réunion du conseil d'administration.



M. Ghislain Bourque nouveau recteur de l'UQTR

La nomination de M. Ghislain Bourque au poste de recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a été annoncée le 6 avril par voie de décret du gouvernement du Québec, sur la recommandation de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec. Le nouveau recteur entre en fonction le 11 avril 2005, et ce, pour un mandat de cinq années. M. Bourque succède à M. André Paradis, recteur par intérim depuis le départ de Mme Claire V. de la Durantaye en juin 2004.

Refonte des statuts et des règlements

Lors de la récente assemblée générale, les professeurs ont unanimement adopté la première refonte intégrale des statuts et des règlements du Syndicat depuis sa création en 1974.

Le nouveau texte sera bientôt disponible sur le site Internet et le Syndicat prépare une nouvelle mise en page qui sera expédiée à l'ensemble des professeurs.



Source : En Tête

Chaire de recherche du Canada en rhétorique

Marc André Bernier, titulaire de la nouvelle chaire, René-Paul Fournier, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Thierry Belleguic, professeur à l'Université Laval, et Claude Fournier, directeur général de la conservation, Bibliothèque nationale du Québec. (Photos Flageol)

Une Chaire de recherche du Canada en rhétorique a été attribuée, tout récemment, à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), par le Programme des chaires de recherche du Canada. Le titulaire de la nouvelle chaire est le professeur Marc André Bernier, du Département de français de l'Université.

LA BONNE
NOUVELLE
ACADÉMIQUE



André Thibault, professeur au Département du loisir et de la communication sociale, et directeur de l'Observatoire québécois du loisir.

«La mission de l'Observatoire québécois du loisir (OQL) est d'éclairer les décisions des acteurs en loisir public en rendant compte de la mouvance de déterminants de leur environnement», explique André Thibault, professeur au Département des sciences du loisir et de la communication sociale et directeur du Laboratoire en loisir et vie communautaire. En effet, selon lui, depuis une dizaine d'années, la plupart des organisations doivent recourir à la fonction de veille devant la nécessité de tirer profit plutôt que d'être victime de l'accélération des changements observés sur les plans social, technique, législatif, réglementaire, économique et individuel.» (Source : En Tête)



Une bourse IRSC pour la lutte contre le cancer

Le chercheur Éric Asselin a le vent dans les voiles

Le chercheur bénéficiera d'une bourse de 275 000 \$ qui sera répartie au cours des cinq prochaines années.

«C'est une excellente nouvelle, lance fièrement celui qui est également directeur du Groupe de recherche en biopathologies cellulaires et moléculaires. C'est une autre première dans l'histoire de l'UQTR. Cette année, seulement 58 bourses ont été offertes au pays, avec un taux de réussite de 17% à ce concours très relevé. J'estime qu'il s'agit là d'une belle reconnaissance. De plus, les recherches en santé qui sont menées par les différents regroupements à l'UQTR sont certainement de calibre national et international.» (Source : En Tête)

Prix d'excellence en recherche et en enseignement



Mme Odette Doyon, M. André Paradis, recteur par intérim, et M. Luc Laperrière.



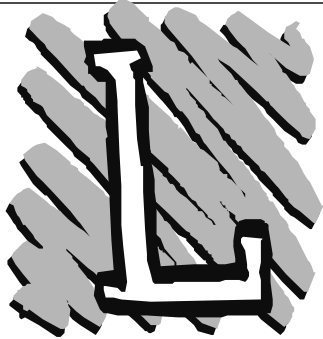
Mme Louise Lafortune

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a remis le *Prix d'excellence* à trois professeurs et chercheurs qui se sont distingués de par leur engagement dans l'effervescence de la recherche et de l'enseignement au sein de l'institution trifluvienne. Ainsi, Mme Louise Lafortune a obtenu le *Prix d'excellence* pour la recherche en sciences humaines, tandis que M. Luc Laperrière a remporté celui pour la recherche dans le domaine du génie. Quant à Mme Odette Doyon, elle a reçu le *Prix d'excellence* pour l'enseignement. La remise de ces prix a eu lieu le jeudi 7 avril à 16h30 à la salle Ludger-Duvernay de l'UQTR, lors de la cérémonie de reconnaissance qui se tenait dans le cadre des *Journées de la recherche*. (Source : En Tête)

BOURSE ÉLOI NGANDUI



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières



Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières instaure en 1991 une nouvelle bourse d'études dédiée à la mémoire de ses membres décédés en poste. Ces bourses commémoratives, d'une valeur de 1 000\$ chacune, sont réservées aux étudiants et étudiantes du département d'attache du professeur ou de la professeure.



Le 17 mars 2005, le Syndicat des professeurs et des professeures remettait à M. Marc-Antoine Roy, étudiant au baccalauréat en génie électrique, la **BOURSE ÉLOI NGANDUI**.

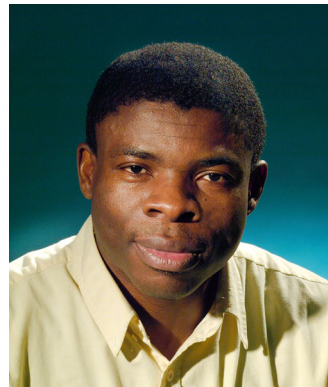
On remarque sur la photo M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, Mme Ginette Plessis-Bélair, présidente du Syndicat, le récipiendaire de la bourse et M. Adam Skorek, directeur du Département de génie électrique et de génie informatique.

Une pluie de bourses

Le Syndicat et la Direction ont signé une entente permettant de verser plus de 320 000 \$ en bourses d'études aux étudiants qui s'inscriront à l'UQTR à l'automne 2005.

Comme mentionné à l'article 8.02 de la convention collective, ces bourses s'adressent aux étudiants s'inscrivant à des programmes en difficulté ou à faible pouvoir d'attraction.

Il sera possible de remettre 150 bourses de 2 000\$ chacune. Le résiduel servira à faire la promotion du programme dans les collèges de la région.



Le professeur Ngandui est né au Cameroun le 1er octobre 1961.

Il obtient son baccalauréat à l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Douala en 1987.

À son arrivée au Québec, en 1996, il devint consultant à l'Hôpital général juif de Montréal tout en étant

chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'École Polytechnique de Montréal où il obtint son Ph.D en 1997.

Embauché à l'UQTR en 1998, il était membre du Comité des études avancées du Département de génie électrique et directeur du Groupe de recherche en électronique industrielle (GREI). Il s'intéressait aux questions reliées à la qualité de l'onde et harmoniques, à l'électronique de puissance, à l'électrotechnique, aux réseaux d'énergie électrique et au traitement numérique du signal. Le professeur Ngandui a publié plusieurs articles dans divers journaux et des actes de colloque scientifiques avec comité de lecture. Il était membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, de l'Institute of Electrical and Electronic Engineer (IEEE), trésorier et responsable des activités professionnelles de la section IEEE de la Mauricie.

Le professeur Éloi Ngandui est décédé le 23 décembre 2004.

Nouveaux membres de la Commission des études

Le 31 mars dernier, les professeurs ont complété l'élection de leurs représentants à la Commission des études. La professeure Johanne Prudhomme a été élue comme représentante du secteur 1 (départements de français, arts et langues modernes) et le professeur Ismaïl Biskri du Département de mathématiques et d'informatique a été désigné comme le septième représentant des professeurs.



Johanne Prudhomme Département de français

Date d'arrivée : 1998

Formation universitaire :

- 1996 Université de Montréal, Postdoctorat (département de médecine)

- 1994 Université du Québec à Montréal, Ph.D. (sémiologie)
- 1990 Université du Québec à Montréal, maîtrise (études littéraires)
- 1985 Université du Québec à Montréal, baccalauréat (études littéraires)

Expérience à titre de professeur

- 1998- Université du Québec à Trois-Rivières, Département de français, professeure
- Juin 2001- Université du Québec à Trois-Rivières, Département de français, Laboratoire l'Oiseau bleu - Laboratoire des littératures françaises d'Amérique pour la jeunesse, directrice
- Avril 2003- Université du Québec à Trois-Rivières, Centre d'études québécoises, chercheuse associée
- 1996-1998 Université du Québec à Montréal, chargée de cours

Expérience professionnelle

- 1999- Université du Québec à Trois-Rivières, Promotion du Certificat en littérature de jeunesse
- 2001- Université du Québec à Trois-Rivières, Département de français, membre du Comité des études de cycles supérieurs
- 2001- Université du Québec à Trois-Rivières, membre du comité des équivalences d'enseignement
- 2003- Université du Québec à Trois-Rivières, Département de français, membre du Conseil de module
- 2003- Université du Québec à Trois-Rivières, Département des sciences humaines, membre du Comité de programme des études de cycles supérieurs en études québécoises
- 1999-2003 Université du Québec à Trois-Rivières, membre du sous-comité de la Sous-commission des études de premier cycle sur la qualité de la langue
- 1999-2000 Université du Québec à Trois-Rivières, membre du Comité de pédagogie de l'EIF
- 1994-1996 Université de Montréal, chercheuse postdoctorale (CRSH)

Expérience professionnelle dans des organismes externes

- 2002- Membre du comité exécutif du Réseau « Littératures d'enfance », Agence universitaire francophone
- 2001-2002 Membre du comité de lecture des Cahiers Anne

Hébert

- 2000-2002 Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires (voir SUB) Trois-Rivières et la région subventionné (50,000\$/année pour une période de 2 ans : 2000-2002) par le ministère de l'Éducation, de la Famille, de la Santé et des Services sociaux, membre du Comité de gestion, participation à cette entreprise à titre de personne ressource
- Janvier 2002 Évaluation d'un projet de recherche (CRSH)
- 2001 Membre du comité scientifique : collection littérature pour la jeunesse, chez Peter Lang éditeur, Paris
- 2000-2001 Évaluation d'articles (3) pour la revue Tangence.



Ismaïl Biskri Département de mathématiques et d'informatique

Date de naissance : 28 janvier 1967

Lieu de naissance : Constantine, Algérie

Date d'arrivée : 1998

Diplômes :

Ph.D., Informatique, 1995, Université Paris-Sorbonne, France. D.E.A., Informatique, 1990, École des Hautes Études en sciences sociales, Paris, France. Diplôme, Ingénieur d'état en informatique, 1989, Université de Constantine, Algérie.

Biographie :

Analyste-programmeur à la Société CEGI-France (1990). Responsable informatique à la Société HDC-France (1992-1993). Enseignant en informatique à l'Université Paris-Sorbonne (1993-1996) et à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) (1998). Chercheur à l'Université Paris-Sorbonne (1995-1996). Chercheur associé en informatique (1996-1997) au Laboratoire d'analyse cognitive de l'information de l'UQAM (LANCI-UQAM) et chercheur en informatique (1997-1998) pour LANCI-UQAM et Yago Tech. À l'Université du Québec à Trois-Rivières : professeur (1998-). Champs d'intérêt : bases de données; informatique et linguistique; traitement des langues naturelles; intelligence artificielle; «Data Mining & Text Mining»; réseaux de neurones et «clustering»; logique combinatoire et grammaires catégorielles; traitement de l'information multimédia multidimensionnelle et multilinguisme; recherche d'information sur le WEB. Plus de 30 publications scientifiques. Postdoctorat en Informatique au LANCI-UQAM (bourse d'excellence de l'Agence universitaire de la francophonie (Aupelf-Uref)) (1998).

PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'UQTR POUR 2005-2006

1. Atteinte de l'équilibre budgétaire en 2005-2006

«Faits majeurs à mettre en évidence, confirmés dans les règles budgétaires 2004-2005, le gouvernement n'a pas poursuivi la formule des contrats de performance avec les universités, a reconduit la principe de la subvention conditionnelle et a instauré une nouvelle condition pour le versement de cette subvention à partir de l'année universitaire 2003-2004. L'octroi de la subvention est conditionnel à l'Atteinte de l'équilibre financier annuel, lequel ne tient pas compte de l'utilisation des surplus, pour l'année universitaire 2004-2005.»

2. Accentuation de la transformation organisationnelle

«L'innovation, l'allègement de l'organisation et du fonctionnement, l'imputabilité face à l'atteinte des résultats académiques et administratifs seront des facteurs déterminants pour nous permettre de rencontrer nos obligations financières.»

3. Soutien à la réalisation du Plan stratégique 2004-2007

«Sans préjuger à ce moment-ci des propositions qui seront recommandées favorablement par la Commission spéciale multipartite et des décisions des instances, il faut prévoir que dès l'automne 2005, nous aurons à mettre de l'avant des mesures appropriées pour soutenir la concrétisation des pôles qui seront retenus.»

4. Accès à de nouvelles clientèles

...la délocalisation de l'offre de nos programmes les plus performants dans des régions à forte densité de population, l'offre de cours en ligne et le développement de la formation continue devront être encouragés.

5. Accroissement de notre performance en recherche

6. Programme de soutien financier aux étudiants de 2^e et 3^e cycles

«Le programme de bourses aux étudiants de cycles supérieurs, même s'il va à la fois dans le sens d'augmenter notre attrait auprès de la clientèle visée tout en facilitant la

poursuite des études, ne pourra être maintenu puisque trop coûteux à supporter dans sa forme actuelle.» (...) «Ce nouveau programme sera arrimé aux autres sources de soutien financier pour les étudiants provenant notamment des fonds de recherche des professeurs et des ressources départementales»

LES LIGNES DIRECTRICES DEVANT GUIDER L'ÉLABORATION DES BUDGETS 2005-2006

1. Le processus budgétaire sera guidé par la recherche de l'équité dans le partage des ressources institutionnelles entre les unités. Le respect de nos contraintes budgétaires impose des défis de responsabilisation et d'imputabilité plus grands aux unités et aux personnes. Il faut améliorer l'efficacité d'ensemble de l'UQTR et atteindre un partage plus équitable des ressources institutionnelles.

2. Le budget de fonctionnement 2005-2006 suppose le maintien d'une même moyenne cible d'étudiants/cours institutionnelle de 1^{er} cycle, soit de 33 étudiants par activité. Aux études de cycles supérieurs, malgré une dynamique différente de celle du premier cycle, un resserrement devra toutefois être apporté quant au nombre total d'activités offertes.

3. Le budget d'investissements 2005-2006 devra nécessairement tenir compte des engagements déjà pris par l'UQTR et viser une allocation optimale des ressources financières très limitées qui resteront disponibles.

4. Dans un contexte de nombreuses prises de retraite potentielles, les possibilités de réduire les coûts en redistribuant les responsabilités devront être considérées dans la mesure où elles sont souhaitables et réalisables.

5. Certains éléments de l'organisation administrative de l'Université devront être revus afin d'assurer une plus grande efficacité, une efficacité accrue et des économies essentielles au respect de nos contraintes budgétaires.



Souper gastronomique allemand

Le 13 avril dernier avait lieu le troisième souper gastronomique organisé par le Comité des services à la collectivité du Syndicat.

Après les soupers mettant en vedette la cuisine suisse et le lapin, une quarantaine de convives ont pu déguster un souper typiquement allemand.

Le prochain rendez-vous, le samedi 12 novembre, offrira un menu mettant l'accent sur le gibier.

On reconnaît sur la photographie Mme Marie-Christine Joseph gagnante d'un panier de provisions de chez Fouquet-Morel et le professeur Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité.

Concours

Poste de Secrétaire administrative au Syndicat des professeurs et des professeures Poste régulier à demi temps (2 jours semaine)

DESCRIPTION

La secrétaire administrative supporte le Comité exécutif et les différents comités syndicaux au niveau des tâches reliées au secrétariat et à la comptabilité.

Elle travaille en étroite collaboration avec les agents de recherche.

À ce titre, cette personne :

- s'occupe de l'ensemble des tâches de secrétariat: répondre au téléphone, ouverture du courrier, révision des textes, photocopie, expédition, classement des documents, etc. ;
- exécute le travail demandé par les officiers et les agents de recherche ;
- s'occupe de l'organisation logistique des différentes rencontres: expédition des avis de convocation, réservation des locaux, etc. ;
- s'occupe de la comptabilité: produit les écritures comptables, prépare les conciliations bancaires, prépare les chèques, fait les payes, etc.

EXIGENCES

Formation :

- Diplôme d'études collégiales en techniques de secrétariat ou diplômes équivalents ;
- Expérience pertinente d'au moins cinq ans dans un poste similaire;
- Formation reconnue en comptabilité.

AUTRES

- **Excellente connaissance du français écrit et parlé;**
- Bonne compréhension des logiciels Word, File Maker, Excel, Simple comptable;
- Autonome, sens de l'organisation et de la planification;
- Connaissance de l'UQTR serait un atout.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Poste régulier à temps partiel, 2 jours semaine, disponible à compter du 22 août 2005.

La période de travail va de la mi-août à la mi-juin.

TRAITEMENT

La personne est rémunérée selon les échelles de traitement (taux horaire entre 15\$ et 20\$) et bénéficie des avantages sociaux offerts aux employés de soutien de l'Université.

Les candidatures doivent parvenir au Syndicat avant le
29 avril 2005 à 17h.

**Syndicat des professeurs et des professeures
3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7**

Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2005-2006

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, vice-président aux affaires syndicales, Mme Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Michel Nolin, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.